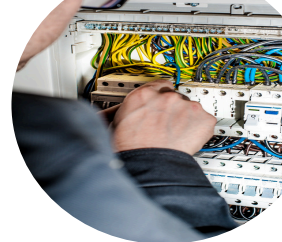




C.P.R FORMATION  
PREVENTION. DIGITAL. COMMUNICATION

## HABILITATION ELECTRIQUE H1 H1 V et H2 H2V HC HE



### Public

**H1 H1V** Personne assurant l'exécution d'opérations électriques. Elle opère sous la conduite d'un chargé de travaux, d'un chargé d'intervention générale, ou d'un chargé d'opérations spécifiques

**H2 H2V** : Personne assurant la direction effective de travaux électriques. Elle doit prendre les mesures nécessaires pour assurer sa propre sécurité et celle du personnel placé sous son autorité

**HC** Personne chargée d'assurer des consignations électriques en haute tension. La consignation est la mesure de prévention à mettre en œuvre pour exécuter les opérations hors tension (coupure du courant et garantie qu'il ne peut être remis accidentellement).

Les opérations électriques sont celles qui, pour un ouvrage ou une installation en exploitation électrique concernent les parties actives, leurs isolants, la continuité des masses et autres parties conductrices des matériels (les circuits magnétiques, etc.) ainsi que les conducteurs de protection

**HE** Personne effectuant des opérations de manœuvres d'exploitation ont pour but la mise en marche et à l'arrêt de matériels, ou la modification de l'état électrique de ceux-ci, ainsi que le (dé)branchement d'équipements amovibles prévu pour être effectué sans risques (ex : réarmement disjoncteur...)

Le chargé de travaux assure la sécurité et la coordination de son équipe. La mention "Essai" signifie qu'il est chargé par exemple des essais lors d'une mise en service d'installation

La mention mesure est une opération qui a pour objectif de mesurer des grandeurs électriques sur un équipement ou une installation électrique, ainsi que de mesurer des grandeurs non électriques (ex : température...)

L'habilitation est obligatoire pour effectuer toutes opérations sur des installations électriques ou dans leur voisinage, pour surveiller ces opérations, et pour accéder sans surveillance aux locaux où des pièces nues sont directement accessibles.



### Pré-requis

- ⊕ Aptitude médicale attestée par le service de santé au travail.
- ⊕ Etre capable de comprendre les instructions de sécurité.
- ⊕ Etre titulaire d'une Habilitation Basse tension BR BC ou B2
- ⊕ Personnel electricien (Etre qualifié en électricité sur les opérations visées par ce programme.)

### Pré-requis techniques (entreprise)

Local électrique (haute tension)

Armoire à l'intérieur du local contenant des pièces nues sous tension en basse tension

Equipements de protection (ex. : obstacle, protecteur, nappe, tapis, balisage...),

Outillages, matériels électroportatifs, dont VAT.

EPI

### Modalités et délais d'accès

- ⊕ Contact via le site internet ou par mail ([contact@cpr-formation.fr](mailto:contact@cpr-formation.fr)) sous 48 heures



### Durée

2 jours selon les pre-requis



### Lieu

Entreprise ou plateformes techniques

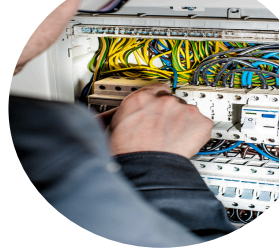


### Accessibilité

**CPR FORMATION**

119 bis rue de Colombes– 92600 Asnières – Tél 01 80 87 46 80 – [contact@cpr-formation.fr](mailto:contact@cpr-formation.fr)– [www.cpr-formation.fr](http://www.cpr-formation.fr)–

N°d'existence 11922673792 — NAF70.22Z – SIRET 980 335 475 00029



Nous prenons en compte votre handicap au cas par cas et adaptons notre prestation le cas échéant sur notre Centre de Formation ou les plateformes techniques.



## Objectifs

- Connaître les dangers de l'électricité et d'analyser le risque électrique
- Intégrer la prévention dans l'organisation du travail
- Mettre en œuvre les mesures de prévention et les instructions de l'employeur
- Connaître la conduite à tenir en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique



## Animation

Formateur spécialisé en risque électrique



## Méthode pédagogique

Exposés et démonstrations

Contrôle des connaissances assuré régulièrement tout au long du stage et remise d'un support pédagogique

Remise d'un mémento selon la Norme NF C 18-510



## Modalité d'évaluation

Test théorique et pratique



## Sanction

Avis écrit du formateur (préconisations) précisant le cas échéant pour quelles opérations il valide les savoirs et le savoir-faire de chaque personne évaluée

Attestation de formation



## Législation

Formation et évaluation obligatoires (articles R4141-13, R4141-14 et R4544-3 du Code du Travail).  
Norme NF C 18-510 + A1.



## Tarif(s)

INTER : INTRA : voir devis

Lien avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations : Non



## Contenu

### **Tronc Commun** « Tronc Commun Spécifique HTB »

Donner les noms et les limites des différents domaines de tension.

- *Reconnaître l'appartenance des matériels à leur domaine de tension.*

Citer les zones d'environnement et donner leurs limites.

- *Identifier les zones et limites d'environnement.*

Décrire le principe d'une habilitation.

Donner la définition des symboles d'habilitation.

- *Lire et exploiter le contenu d'un titre d'habilitation.*

Préciser les rôles de chacun.

- *Différencier les symboles d'habilitation pour l'opération à réaliser.* Donner les principes généraux de la prévention à appliquer au cours d'une opération électrique.

- *Analyser une situation vis-à-vis du risque électrique et prévoir les mesures de protection adaptées.*



Décrire les séquences de la mise en sécurité d'un circuit (consignation, mise hors tension, mise hors de portée) et préciser le déroulement des opérations de vérification d'absence de tension.

Citer les équipements de protection collective et leur fonction.

- *Identifier, vérifier et utiliser les équipements de protection et être vigilant face aux autres risques.*

Citer les moyens de protection individuelle et leurs limites d'utilisation.

- *Identifier, vérifier et utiliser les epi appropriés.*

Énoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'environnement.

- *Assurer la surveillance électrique de l'opération.*

Décrire la conduite à tenir en cas d'accident corporel.

Décrire la conduite à tenir en cas d'incendie dans un environnement électrique.

- *Appliquer les procédures et consignes en cas d'accident corporel ou d'incendie dans un environnement électrique.*

### **Module « Technique HTB »**

Connaître la structure et le principe de fonctionnement des ouvrages ou des installations électriques (ligne et poste).

- *Identifier la structure et le principe de fonctionnement des ouvrages ou des installations électriques (ligne et poste).*

Énoncer les fonctions des matériels électriques des postes (fonctions : commandes, séparations, protections).

- *Identifier les matériels électriques.*

Expliquer les principes d'induction et de couplage capacitif et les risques associés.

- *Mettre en œuvre les principes de la mise en équipotentialité.*

Différencier les types de postes.

Expliquer les principes de verrouillages et inter-verrouillage pour les matériels concernés.

- *Manœuvrer un appareillage équipé de verrouillage et d'inter-verrouillage.*

Citer les matériels et équipements de protection collective et leurs fonctions.

- *Identifier, vérifier et utiliser les matériels et équipements de protection.*

Citer les moyens de protection individuelle et leurs limites d'utilisation.

- *Identifier, vérifier et utiliser les EPI appropriés.*

### **Module HC « Consignation en haute tension »**

Nommer les informations et documents à échanger ou transmettre au chargé d'exploitation électrique et au chargé de travaux

- Rédiger les documents pouvant être utilisés lors d'une consignation (fiche de manœuvre, attestation de consignation en une étape, attestation de première étape de consignation).
- Identifier le chargé d'exploitation électrique et échanger les informations nécessaires.
- Identifier le chargé de travaux et échanger les informations nécessaires.

Décrire les opérations de consignation et les documents associés.

- Réaliser la consignation en une étape et la consignation en deux étapes dans le domaine de tension considéré (HTA ou HTB).

Décrire un régime de réquisition (si nécessaire).

- Renseigner un avis de réquisition (si nécessaire).
- Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée.



### **Module « H1 H2 H1V H2V H2V Essai - Exécutant et Chargé de Travaux hors tension en Haute Tension » (La personne suivant ce module peut également être habilitée H2, H2V ou H2V Essai sous réserve de satisfaire à l'évaluation correspondante)**

Citer les différents travaux hors tension (avec ou sans la présence de pièces nues sous tension). Préciser le rôle du chargé de consignation et du chargé d'exploitation électrique.

- *Pour les exécutants :*
  - *Respecter les instructions données par le chargé de travaux ;*
  - *Rendre compte de son activité.*
- *Pour les chargés de travaux :*
  - *Identifier le chargé d'exploitation électrique et échanger les informations nécessaires ;*
  - *Respecter les instructions données par le chargé d'exploitation électrique ou le chargé de consignation ;*
  - *Rendre compte de son activité.*

Identifier les différents niveaux d'habilitation et leurs limites susceptibles d'être rencontrées dans le cadre des travaux hors tension avec ou sans la présence de pièces nues sous tension (symboles, rôles de chacun, etc.)

Enoncer les prescriptions d'exécution des travaux.

- *Organiser, délimiter et signaler la zone de travail (pour les H2, H2V).*
- *Eliminer un risque de présence de tension dans la zone de voisinage renforcé (pour les H1V et H2V).*
- *Respecter la zone de travail.*

Nommer les documents applicables dans le cadre des travaux hors tension (attestation de consignation, avis de fin de travail), ainsi que les autres documents associés (autorisation de travail, instruction de sécurité, etc.).

- *Rédiger les documents applicables dans le cadre des travaux (pour pour les H2, H2V).*
- *Vérifier et compléter l'attestation de première étape de consignation.*

Lister les mesures de prévention à observer lors d'un travail.

- *Respecter et faire respecter les règles et les instructions de sécurité.*

Enoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés spécifiques aux travaux.

- *Identifier, vérifier et utiliser le matériel et l'outillage appropriés.*
- *Identifier les ouvrages ou les installations et les zones d'environnement objet des travaux (domaine de tension, zone d'environnement, locaux réservés, etc.).*
- *Effectuer des travaux hors tension avec ou sans la présence de pièces nues sous tension.*
- *Réaliser une deuxième étape de consignation.*
- *Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée.*

Enoncer les instructions de sécurité spécifiques aux essais (pour H2V Essai).

- *Respecter et faire respecter les instructions de sécurité.*
- *Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant aux essais.*

### **Module « HE Essai**

#### **Essais en HT (Plateforme d'essai et laboratoire) »**

Rôle du chargé d'exploitation électrique.

Identifier le chargé d'exploitation électrique et échanger les informations nécessaires.

Instructions données par le chargé d'exploitation électrique.

Rendre compte de son activité.



Différents niveaux d'habilitation et leurs limites susceptibles d'être rencontrées dans le cadre des essais (symboles, rôles de chacun, etc.).

Prescriptions d'exécution des essais.

Organiser, délimiter et signaler la zone d'essai.

Risque de présence de tension dans la zone 2.

- Consignes à appliquer pour la réalisation des essais particuliers (source autonome, défaut de câble, laboratoires et plates-formes d'essais).

- Documents applicables dans le cadre des essais, ainsi que les autres documents associés (autorisation de travail, instruction de sécurité, etc.).

- Documents applicables dans le cadre des essais.

- Mesures de prévention à observer lors d'un essai.

- Respecter et faire respecter les règles et les instructions de sécurité.

- Risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés spécifiques aux essais.

- Utiliser le matériel et l'outillage appropriés.

**Module HE Mesurage HE Vérification** - Mesurages et Vérifications en Haute Tension (La personne suivant ce module peut également être habilitée HE Vérification)

Rôle du chargé d'exploitation électrique. - Chargé d'exploitation électrique et échanger les informations nécessaires.

Consignes données par le chargé d'exploitation électrique.

Rendre compte de son activité.

Risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés spécifiques aux mesurages ou aux vérifications.

Matériel et l'outillage appropriés.

Documents applicables dans le cadre des mesurages ou des vérifications ainsi que les autres documents associés (autorisation d'accès, instruction de sécurité, etc.). - Documents applicables dans le cadre des mesurages ou des vérifications.

Mesures de prévention à observer lors d'un mesurage et/ou d'une vérification.

Organiser, délimiter et signaler la zone d'opération spécifique.

Respecter et faire respecter les procédures de mesurage et/ou vérification.

Ouvrages ou les installations et les zones d'environnement objet des mesurages et/ou vérifications (domaine de tension, zone d'environnement, locaux réservés, etc.). - Risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée.

**Module HE Manœuvres HTA Manœuvres en Haute Tension A**

Moyens de protection individuelle et leurs limites d'utilisation.

Identifier, vérifier et utiliser les EPI appropriés. - Limites de l'habilitation HE Manœuvre (autorisation et interdits, etc.).

Manœuvres dans le domaine de tension concerné. - Instructions de sécurité spécifiques aux manœuvres.

Règles et les instructions de sécurité. - Informations et documents à échanger ou à transmettre au chargé d'exploitation électrique ou au chargé de consignation.

Chargé d'exploitation électrique ou le chargé de consignation et échanger les informations nécessaires

Instructions données par le chargé d'exploitation électrique ou par le chargé de consignation.

Rendre compte de son activité.

Risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée.

Evaluation théorique et pratique

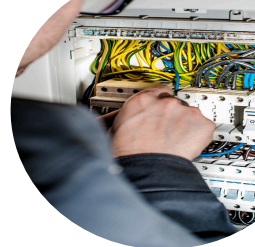
Questionnaire avec questions fondamentales définies par la norme.

Exercice pratique avec critères d'acceptation définis par la norme.



C.P.R FORMATION  
PREVENTION . DIGITAL . COMMUNICATION

## HABILITATION ELECTRIQUE H1 H1 V et H2 H2V HC HE



**CPR FORMATION**

119 bis rue de Colombes– 92600 Asnières – Tél 01 80 87 46 80 – [contact@cpr-formation.fr](mailto:contact@cpr-formation.fr)– [www.cpr-formation.fr](http://www.cpr-formation.fr)–

N°d'existence 11922673792 — NAF70.22Z – SIRET 980 335 475 00029